



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

TRANSMIS LE 13/07/2022
REÇU LE 13/07/2022
AFFICHÉ LE 15/07/2022
NOTIFIÉ LE 15/07/2022
PUBLIÉ LE 15/07/2022
EXÉCUTOIRE LE 15/07/2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2022 DÉLIBÉRATION N°2

OBJET : FINANCES – CRÉATION ET MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois de juillet à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjoints (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Marc SCHWEITZER, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Marie-Christine CAVECCHI

Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO : Frédéric LÉPRON

Patrick BOULLÉ : Dominique ASARO

Ginette FIFI-LOYALE : Claire LE BERRE

Thierry BILLARAND : Alain VERBRUGGHE

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Stéphane VERNEREY : Nadine SENSE

Roland CHANUDET : Étienne LE BÉCHEC

Valentin BARTECKI : Mohamed BANNOU

Florence DECOURTY : Laurie DODIN

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 juin 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2022 DÉLIBÉRATION N°2

OBJET : FINANCES – CRÉATION ET MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX.

Le Conseil municipal

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22-2 et L.2144-3,

VU l'article R.531-52 du code de l'éducation,

VU la délibération 2122-22 du 16 décembre 2021 relative à la délégation de pouvoirs accordée à M. le Maire,

VU le Budget Primitif de l'exercice 2022 adopté lors de la séance du Conseil Municipal en date du 24 mars 2022,

VU l'avis de la commission des finances du 27 juin 2022,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est compétent pour créer, modifier et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer de nouveaux tarifs municipaux et de revaloriser certains tarifs existants,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, le Conseil municipal :

Article 1^{er} : **FIXE** les différents tarifs selon la liste annexée.

Article 2 : **PRECISE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

Article 3 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional D'Ile-De-France



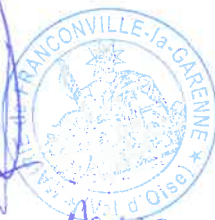
A la majorité des votants

Pour : 36 voix

Contre : 3 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Yvesien Dominique Adaro
le 05 juillet 2022

Acte à classer**DEL05072022Q2**

1
2
3
4

En préparation
En attente retour
Préfecture
> AR reçu <
Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-07-13T10-51-11.00 (MI238762277)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220705-DEL05072022Q2-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - CRÉATION ET MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX.

Date de décision : 05/07/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : 2 - FIN - création et modification des tarifs municipaux.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

2 - FIN PJ Annexe
délibération- tarifs
municipaux.PDF

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Anomalie survenue

Transmis

Accusé de réception

Date 13/07/22 à 01:19

Date 13/07/22 à 01:19

Date 13/07/22 à 01:26

Date 13/07/22 à 10:51

Date 13/07/22 à 10:56

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha

